

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 mai 2008
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 2 mai 2008, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la République islamique d'Iran
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et en me référant au plus récent rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) (S/2008/264) du Conseil de sécurité, qui contient des allusions injustifiées à la République islamique d'Iran et des allégations non fondées à son endroit, je me permets d'appeler votre attention sur ce qui suit.

La République islamique d'Iran entretient depuis longtemps des relations fraternelles avec le Liban et a toujours affirmé que l'unité nationale, le dialogue national et le consensus entre les groupes libanais constituent la solution à la situation politique actuelle au Liban. La République islamique d'Iran a également œuvré de bonne foi à favoriser le rapprochement entre les points de vue et les personnalités des différents partis politiques libanais.

Il est regrettable que le rapport cite de manière sélective des extraits d'une certaine déclaration (S/2008/264, par. 53) dans le but de donner une image inexacte de la manière dont la République islamique d'Iran traite la situation politique au Liban. Il est également malheureux que le rapport passe sous silence les déclarations sans équivoque faites par certains dirigeants libanais, dans lesquelles il est clairement fait référence à l'ingérence par certaines puissances, particulièrement les États-Unis d'Amérique, dans les affaires intérieures du Liban. Incontestablement, le recours à cette approche sélective dans un rapport émanant de l'Organisation des Nations Unies est indéfendable et va à l'encontre du principe d'impartialité que l'Organisation est tenue d'appliquer dans ses travaux.

La République islamique d'Iran s'est toujours opposée à toute ingérence étrangère au Liban; de ce fait, toute allusion dans le rapport susmentionné qui pourrait laisser entendre le contraire de cette position de principe de mon gouvernement est nulle et non avenue et sans fondement.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer en tant que document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Mehdi **Danesh-Yazdi**

